

Révocation entière ou partielle de l'ajournement de la rente de vieillesse



1. Identité



Dans quel pays résidez-vous ?

1.1 Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

1.2 Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

1.3 Date de naissance

jj, mm, aaaa

1.4 Numéro AVS

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

1.5 Sexe

☐ masculin ☐ féminin

1.6 Courriel

1.7 Si le formulaire est rempli par un(e) représentant(e), veuillez indiquer l'adresse du représentant.

Nom, rue, NPA, lieu

1.8 Des changements concernant votre situation personnelle (état civil, adresse, etc.) sont-ils intervenus depuis votre demande de rente de vieillesse

☐ oui ☐ non

Remarque : Si oui, veuillez indiquer les modifications correspondantes dans les annexes 1, 2 et 3, et joindre les pièces justificatives correspondantes.

2. Versement de la rente

Remarque

Si vous avez continué d'exercer une activité lucrative après l'âge de référence, vous pouvez demander une seule fois un nouveau calcul de la rente de vieillesse qui tienne compte des revenus réalisés jusqu'à l'âge de 70 ans. La demande de nouveau calcul doit être demandée déposée indépendamment de la révocation de l'ajournement. A cet effet il convient de d'adresser le formulaire 318.383 - Nouveau calcul de la rente de vieillesse après l'âge de référence à la caisse de compensation compétente.

2.1 A partir de quel mois la rente doit-elle être versée ?

(au plus tôt le mois suivant la remise du présent formulaire)

Année

Mois

2.2 Le pourcentage de la rente de vieillesse ajourné doit-il être versé en totalité ?

☐ oui ☐ non

2.3 Quel pourcentage de la rente de vieillesse souhaitez-vous percevoir ?

Indiquez le pourcentage (20 % au minimum, 80 % au maximum)

ou le montant que vous souhaitez percevoir.

par mois

Remarque

Le montant indiqué ci-dessus a une valeur indicative.

2.4 Versement de la rente

Le versement de la rente de vieillesse se fait directement sur le compte bancaire ou postal personnel de l'assuré(e):

Titulaire du compte

Nom et adresse de la banque / poste

IBAN

Remarque :

Les demandes de versement à un tiers ou à une autorité doivent être présentées au moyen du formulaire ad hoc et dûment motivées.

Annexe 1 Identité

Etat civil

depuis

jj, mm, aaaa

Existait-il un partenariat enregistré avant le mariage ?

- ☐ oui
☐ non

Date de l'enregistrement du partenariat

jj, mm, aaaa

Annexe : preuve de la conversion du partenariat enregistré en mariage

Adresse

Rue

no

NPA

Localité

Téléphone / Portable

Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis :

jj, mm, aaaa

Lieu d'origine / Canton

Existe-t-il une curatelle ?

- ☐ oui ☐ non

Si oui :

Nom et adresse du curateur

Nom, rue, NPA, lieu

Siège de l'autorité de protection de l'adulte

Nom, rue, NPA, lieu

A joindre : Copie de l'acte de nomination du curateur et la description des obligations et des tâches

Annexe 2 Données personnelles du conjoint/de la conjointe ou du partenaire enregistré/de la partenaire enregistrée

Dans ce formulaire, le terme « partenaire » désigne aussi bien le conjoint ou la conjointe que le ou la partenaire enregistré (e).

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

jj, mm, aaaa

Est-ce que le/la partenaire a un no AVS ?

- ☐ oui
☐ non

Numéro AVS

756

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

Adresse

Rue, no

NPA, Localité

Téléphone / Portable

Courriel

Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis

jj, mm, aaaa

Lieu d'origine / Canton

Annexe 3 Enfants

Droit à une rente pour enfant

Le droit à une rente pour enfant dure jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans révolus. Pour les enfants de plus de 18 ans qui suivent une formation, le droit subsiste jusqu'à la fin de la formation, mais au plus tard jusqu'à leur 25^e année. Il convient alors de joindre à la demande de rente le contrat d'apprentissage ou une attestation de l'établissement d'enseignement avec l'indication du début et de la fin probable de la formation.

Une attestation de formation doit également être jointe pour la durée de l'ajournement.

Remarque :

Veillez indiquer les noms de tous ces enfants, même de ceux qui ont plus de 16 ans, qui sont adultes ou qui sont décédés.

Nom

Prénom

Date de naissance

jj, mm, aaaa

ev. date du décès

jj, mm, aaaa

Statut

- ☐ propre enfant
- ☐ enfant du partenaire
- ☐ enfant recueilli

Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.

Qui détient l'autorité parentale ?

- ☐ autorité parentale conjointe
- ☐ la mère
- ☐ le père

Votre enfant est-il/elle encore en formation ?

- ☐ oui
- ☐ non

de la / du partenaire

nom, prénom, date de naissance

Annexes pour les parents non mariés:

En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.

Annexes:

Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

Nom	Prénom
Date de naissance	ev. date du décès
jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa
Statut	de la / du partenaire
☐ propre enfant ☐ enfant du partenaire ☐ enfant recueilli	
Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.	nom, prénom, date de naissance
Qui détient l'autorité parentale ?	Annexes pour les parents non mariés:
☐ autorité parentale conjointe ☐ la mère ☐ le père	En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.
Votre enfant est-il/elle encore en formation ?	Annexes:
☐ oui ☐ non	Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

Nom	Prénom
Date de naissance	ev. date du décès
jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa
Statut	de la / du partenaire
☐ propre enfant ☐ enfant du partenaire ☐ enfant recueilli	
Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.	nom, prénom, date de naissance
Qui détient l'autorité parentale ?	Annexes pour les parents non mariés:
☐ autorité parentale conjointe ☐ la mère ☐ le père	En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.
Votre enfant est-il/elle encore en formation ?	Annexes:
☐ oui ☐ non	Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

Nom	Prénom
Date de naissance jj, mm, aaaa	ev. date du décès jj, mm, aaaa
Statut ☐ propre enfant ☐ enfant du partenaire ☐ enfant recueilli Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.	de la / du partenaire nom, prénom, date de naissance
Qui détient l'autorité parentale ? ☐ autorité parentale conjointe ☐ la mère ☐ le père	Annexes pour les parents non mariés: En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.
Votre enfant est-il/elle encore en formation ? ☐ oui ☐ non	Annexes: Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

Annexes

Pieces jointes à la demande :

- ☐ Copie de l'acte de nomination du curateur
- ☐ Copie de la description des obligations et des tâches du curateur
- ☐ Procuration pour le représentant (original)
- ☐ Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)
- ☐ Dispositif de jugement de divorce ou de séparation avec attestation de l'entrée en force, convention de divorce ou de séparation approuvée par un juge, acte de naissance des enfants, certificat de vie, acte de décès (copies)
- ☐ Demande de versement de prestations à un tiers ou à une autorité qualifiée (formulaire 318.182)
- ☐ Preuve de la conversion du partenariat enregistré en mariage
- ☐ Pour les enfants, joindre une copie du livret de famille, du certificat de famille ou de l'acte de naissance
- ☐ Autre